



ARGENTINA 2018

LABOUR 20

DÉCLARATION DU L20 AU SOMMET DU G20 DE BUENOS AIRES

BUENOS AIRES, ARGENTINE

« Le G20 peut constituer un facteur important pour des politiques promotrices d'emplois de qualité, qui respectent les droits fondamentaux au travail, soient conformes aux normes de travail décent et incluent les groupes vulnérables. »

Déclaration conjointe L20-B20 présentée aux ministres du Travail et de l'Emploi du G20

1 La gouvernance économique mondiale s'est attachée à favoriser la croissance et a largement ignoré le fait qu'une infime minorité en tire la plupart des bénéfices, tandis que la grande majorité voit ses revenus stagner ou diminuer. Ce nivellement par le bas concerne notamment la protection du travail, la généralisation de l'emploi précaire, l'austérité et d'autres politiques qui affaiblissent la couverture de la négociation collective et la densité syndicale, privant ainsi les travailleurs d'emplois décents et de salaires équitables. Parallèlement, et comme l'a démontré l'OCDE, les retours sur investissement explosent et atteignent un niveau bien supérieur à 10 % de rentabilité annuelle.

2 Le déséquilibre actuel entre le travail et le capital en matière de revenu crée un sentiment d'injustice économique pour les travailleurs et les personnes marginalisées. Dix ans après la crise financière, les gens ont toujours le sentiment d'avoir été trahis en payant les impôts qui ont sauvé une économie fondée sur la spéculation et que leurs dirigeants politiques n'ont ensuite pas réussi à réformer. N'étant pas parvenu à assurer la justice sociale et un travail décent pour tous, le système multilatéral qui régit la mondialisation est aujourd'hui menacé.

3 Des millions de travailleurs ne jouissent pas de la liberté d'association et du droit à la négociation collective, à un salaire minimum vital, à la sécurité de l'emploi, à la santé et à la sécurité au travail ou à la protection sociale. Même lorsque les droits des travailleurs sont inscrits dans la loi, dans la pratique, ils sont souvent peu respectés et mis à mal par les contrats à court terme, l'externalisation, l'essor de formes de travail non conventionnelles et l'augmentation du travail informel, notamment sur des plates-formes commerciales numériques. Souvent, même lorsqu'il existe, le salaire

minimum ne couvre pas les dépenses de base des travailleurs. Le relèvement du salaire minimum et le renforcement de la négociation collective contribueront grandement à inverser la tendance à la baisse que connaît la part du revenu du travail dans la plupart des pays, à corriger les inégalités et à accroître la demande mondiale nécessaire pour soutenir la reprise économique.

4 À travers le monde, le salaire moyen des femmes est de 77 cents pour chaque dollar gagné par les hommes par heure travaillée. Le salaire inférieur des femmes — combiné à leur plus grande concentration dans le travail à temps partiel, informel et précaire — entraîne une diminution de leurs droits en matière de sécurité sociale et un risque accru de pauvreté. La garantie d'une protection universelle, l'investissement dans des services et des soins publics vitaux ainsi que le salaire minimum vital permettront de réduire les inégalités entre les femmes et les hommes.

5 Les chaînes d'approvisionnement mondiales demeurent infestées par le travail forcé, le travail des enfants, le travail précaire, les bas salaires et les conditions de travail dangereuses. Les ministres du Travail et de l'Emploi du G20 se sont penchés sur ces préoccupations, et il faut désormais que les dirigeants soutiennent la négociation du Traité contraignant des Nations unies sur les entreprises et les droits humains et s'assurent que les entreprises multinationales prennent en charge et corrigent les violations qui surviennent dans leurs chaînes d'approvisionnement.

6 L'évasion et la fraude fiscales ont entraîné une baisse des recettes publiques. De plus en plus, les déficits budgétaires sont comblés par l'accumulation de la dette publique. De telles pratiques sapent la confiance des citoyens dans les institutions publiques et le système économique, en plus d'accroître des niveaux élevés et insoutenables d'endettement. Les pratiques de quelques gouvernements, pour la plupart des pays développés, avec des juridictions opaques et des paradis fiscaux qui aident les super riches à éviter de payer des impôts, sont préjudiciables aussi bien à l'économie qu'à une gouvernance mondiale éthique. Veiller à ce que chacun paie sa juste part d'impôts aurait pour effet d'augmenter les recettes nécessaires à la protection sociale, aux services publics, aux investissements dans les infrastructures et l'économie des soins, dans la lutte contre les changements climatiques et les secours en cas de catastrophe.

7 Les règles mondiales actuelles ont construit un système économique qui transfère les revenus de l'économie réelle vers les bulles financières et des gens qui travaillent dur vers les rentiers.

8 Entre-temps, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat a demandé aux gouvernements de réviser leur politique et leurs objectifs climatiques afin de maintenir le réchauffement de la planète en deçà de 1,5 °C de changement. Une transition juste vers une économie « zéro émission » qui limite l'augmentation de la température en dessous de 1,5 °C exige non seulement des investissements massifs dans un nouvel ensemble repensé d'emplois, de formations professionnelles et de redéploiement dans de nouveaux secteurs, mais aussi des revenus garantis adéquats à travers des systèmes complets et universels de protection sociale. Le dialogue social et la négociation collective constituent les éléments centraux d'une transition juste, permettant d'obtenir des résultats socio-économiques qui profitent à tous, de forger un consensus et de faciliter la mise en œuvre des politiques.

9 Les changements technologiques profitent certes à l'économie mondiale, mais pas à tous de la même manière, car les avantages ne sont pas largement partagés et, dans l'économie numérique, la concentration du marché est élevée, tandis que la fracture numérique persiste et doit être résorbée. La numérisation présente la possibilité de réaliser des économies d'échelle d'une dimension véritablement mondiale qui exacerbe les inégalités de revenus. Les personnes les plus riches d'aujourd'hui se sont enrichies grâce à un modèle d'affaires basé sur l'exploitation. La transformation numérique nécessite sa propre stratégie de transition juste qui aide les travailleurs à conserver leur emploi ou à effectuer une transition vers un nouvel emploi de qualité semblable ou supérieure.

10 Les défis tels que la protection des données personnelles des travailleurs, la propriété des données, la surveillance, l'emploi sur plates-formes et les lois sur la concurrence qui empêchent la syndicalisation et la négociation pour les travailleurs non conventionnels exigent une coopération mondiale et un dialogue social transfrontalier afin que l'économie numérique soit au service de tous. Les dirigeants du G20 devraient préparer la main-d'œuvre pour le futur travail avec des stratégies de redéploiement, des réajustements de salaires et de temps de travail, le développement des compétences et la protection sociale. Nous appelons également les gouvernements à mettre en

place des structures de gouvernance et de réglementation efficaces afin que les entreprises numériques respectent le travail et les droits humains des travailleurs des plates-formes et, par ailleurs, qu'elles paient leur juste part en impôts et cotisations sociales.

11 Nous saluons la première réunion conjointe des ministres de l'Emploi et de l'Éducation du G20 et nous appelons les dirigeants à approuver ses recommandations et à s'engager à les appliquer.

12 Afin d'assurer une cohérence des politiques à l'échelle mondiale, le G20 devrait utiliser le cadre du programme de développement durable à l'horizon 2030 comme modèle dans la coordination de ses politiques. Les sommets annuels des ministres et des dirigeants du G20 devraient examiner les progrès accomplis dans la poursuite de tous les objectifs de développement durable et publier des rapports spéciaux afin d'identifier les obstacles et les défis à relever. En outre, et afin de promouvoir une meilleure cohérence des politiques, nous préconisons la tenue d'une réunion conjointe des ministres de l'Emploi et des Finances.

13 La coopération en matière de politiques au sein du G20 ne remplirait ses objectifs de cohérence des politiques au niveau mondial que si tous les pays respectaient leurs engagements. Le G20 devrait instituer un mécanisme amélioré de suivi de l'action gouvernementale et établir des rapports concernant la mise en œuvre, y compris sur les échecs de mise en œuvre.

14 En outre, les dirigeants du G20 renforceront le rôle de l'OIT dans la gouvernance mondiale multilatérale de par sa nature tripartite, son dialogue social et son rôle normatif.

15 Le mouvement syndical mondial appelle les dirigeants du G20 à se mettre d'accord sur les mesures suivantes :

16 Au sujet du travail décent :

- assurer un salaire minimum vital, fondé sur le coût de la vie et régulièrement ajusté avec la pleine participation des partenaires sociaux ;
- promouvoir les droits fondamentaux en matière d'organisation et de négociation collective pour tous les travailleurs, notamment dans le domaine des salaires, créer un environnement favorable à l'organisation syndicale et prendre des mesures en vue d'élargir le champ d'application des conventions ;
- établir et renforcer la négociation collective comme mécanisme consensuel pour améliorer les conditions de vie des travailleurs et la productivité ;
- renforcer et investir dans des systèmes de protection sociale universels ;
- extirper le travail précaire, l'informalité, l'esclavage et le travail des enfants des chaînes d'approvisionnement mondiales et veiller à ce que les entreprises prennent leur responsabilité concernant leurs obligations à l'égard des travailleurs, notamment en incorporant la diligence raisonnable en matière de droits humains dans toutes leurs opérations ;

17 Au sujet du changement climatique :

- réviser la politique et les objectifs climatiques afin de maintenir le réchauffement de la planète en deçà de 1,5 °C de changement ;
- prendre des mesures en vue d'atteindre les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat ; notamment en promouvant et en mettant en œuvre des stratégies pour une transition juste vers une économie zéro émission nette ;

18 Au sujet de la numérisation :

- promouvoir le dialogue social concernant le déploiement des technologies et les besoins en investissement ainsi que la gouvernance tripartite des fonds de transition et de formation ;
- renforcer et adapter les systèmes de protection sociale ;
- prendre des mesures anticipées afin de veiller à ce que les formes de travail non conventionnelles ne soient pas utilisées dans le but d'éviter la responsabilité inhérente aux relations de travail et que les travailleurs occupant ces emplois bénéficient de tous leurs droits, conformément à la déclaration des ministres du Travail et de l'Emploi de septembre 2018
- fournir une formation professionnelle complète qui couvre les aspects techniques de chaque métier et intègre également des compétences liées à la culture du travail, la santé et la

sécurité, l'environnement, les valeurs citoyennes et la durabilité, et de manière générale promouvoir une formation comme un outil contribuant à la construction de la société ;

19 Au sujet de l'égalité entre les hommes et les femmes :

- adopter et appliquer des mesures vigoureuses de lutte contre la discrimination et en faveur de l'égalité de rémunération et s'attaquer aux obstacles au recrutement, à la promotion et au développement des compétences des femmes ;
- mettre en œuvre des politiques favorisant l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, y compris des services de soins de qualité et des congés familiaux rémunérés pour les femmes et les hommes, afin d'éliminer les obstacles au marché du travail pour les travailleurs ayant des responsabilités familiales et garantir une participation accrue des femmes ;
- lutter contre la violence sur le lieu de travail en adoptant une législation sur les congés pour violence conjugale ;

20 Au sujet de la fiscalité :

- une taxation basée sur une formule de répartition, qui traiterait les entreprises multinationales et leurs filiales pour ce qu'elles sont : une seule et même entité ;
- œuvrer à la convergence ascendante des taux d'imposition des sociétés ;
- intensifier la lutte contre la pratique des sociétés dites « *boîtes aux lettres* » et exiger que les filiales soient des entreprises exerçant une activité économique réelle, avec des salariés et des dirigeants, ainsi qu'une implantation physique ;
- relever les défis de l'économie numérique, notamment en adaptant la notion d'établissement permanent ;
- exiger des rapports publics pays par pays ;
- établir le partage automatique des données entre les autorités fiscales ;
- habiliter les administrations fiscales nationales en leur fournissant des ressources humaines et matérielles et des formations et en améliorant la coopération dans le cadre de mandats d'enquête internationale conjointe ;

21 Avec des investissements publics dans

- les infrastructures afin d'assurer une transition rapide vers les énergies renouvelables et les pratiques industrielles plus propres visant à promouvoir une économie circulaire, à réduire la fracture numérique, à favoriser les transports publics et à garantir un accès universel aux services d'approvisionnement en eau et d'assainissement ;
- un accès universel à des services publics, un enseignement public et à un apprentissage tout au long de la vie de qualité ;
- l'économie des soins, afin de formaliser les emplois et d'en créer de nouveaux, ainsi que pour prendre des mesures visant à améliorer la qualité et l'attrait de l'emploi dans le secteur des soins.



ARGENTINA 2018
LABOUR 20

DÉCLARATION DU L20 AU SOMMET DU G20 DE BUENOS AIRES

BUENOS AIRES, ARGENTINE